

Refondation des humanités professionnelles et techniques, 10 ans (et plus) après l'Avis 80



Conseil de l'Éducation
et de la Formation



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Conseil de l'Éducation et de la Formation

Refondation des Humanités professionnelles et techniques

AVIS n°80

Conseil du 13 décembre 2002

Résumé

Pour le Conseil de l'Éducation et de la Formation, la refondation des Humanités professionnelles et techniques doit s'inscrire dans une révision de l'ensemble du système éducatif obligatoire. En effet, dans l'esprit des recommandations de l'avis n°78 «Orientation et information sur les études, les formations et les métiers», il s'agit de mettre en œuvre une école orientante, dès le fondamental et dans l'ensemble du secondaire, qui devrait permettre à tout jeune d'entrer dans l'enseignement qualifiant par choix plutôt que par relégation.

Il est nécessaire, dans cette optique, de rendre beaucoup plus lisible l'offre des formations qualifiantes proposées dans l'enseignement et reconnues par la société et le monde du travail.

Ce document propose six grands chapitres.

- Le premier chapitre présente le cadre général de fonctionnement du système éducatif dans lequel le CEF souhaite voir se développer l'enseignement de qualification.
- Le deuxième chapitre décrit la base commune à l'ensemble des filières de l'enseignement secondaire en vue de viser la même approche humaniste avec tous les élèves.
- Le troisième chapitre met en évidence la nécessité de construire les projets de formation professionnelle à partir des besoins et attentes des jeunes.
- Les quatrième et cinquième chapitres développent la nécessité de proposer aux jeunes des parcours personnalisés construits en lien avec l'environnement et débouchant sur des certifications progressives et complémentaires.
- Le sixième chapitre reprend l'ensemble des recommandations du CEF.

Avis n°124



**Conseil de l'Éducation
et de la Formation**

**Refondation des humanités professionnelles et
techniques, 10 ans (et plus) après l'Avis 80**

**Avis n°124
Conseil du 23 mai 2014**

Ce rapport d'instruction se base sur le dossier d'instruction « Refondation des humanités professionnelles et techniques, 10 ans (et plus) après l'Avis 80 » piloté par la Chambre de l'enseignement et présenté à cette dernière le 16 mai 2014.

Avertissement :

En application du décret relatif à la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres, du 21 juin 1993, le CEF tient à préciser que, pour des raisons de lisibilité, ces noms exprimés au masculin doivent systématiquement se lire au masculin et au féminin.

1. Contexte

L'Avis 80 *Refondation des humanités professionnelles et techniques* du 13 décembre 2002 est un Avis important qui a permis de mettre en évidence des difficultés de l'enseignement qualifiant justifiant le besoin de le « refonder ».

Cet acte de refondation des Humanités professionnelles et techniques impliquait de revisiter le fonctionnement de l'ensemble du système éducatif obligatoire.

Les constats se basaient sur un important travail statistique qui mettait en évidence un phénomène d'orientation par relégation et non choix positif de la filière d'étude, amenant au troisième degré des élèves peu préparés et peu motivés par l'orientation choisie.

Le CEF rappelait à cette occasion son Avis n°78 *Orientation et information sur les études, les formations et les métiers* dont les conclusions recommandaient de *mettre en œuvre, dès le fondamental et dans l'ensemble du secondaire, une école orientante afin de permettre à tout jeune d'entrer par choix dans l'enseignement qualifiant et pas par relégation.*

Plus de 10 ans après cet Avis, le CEF juge utile d'aborder à nouveau la thématique.

Des réformes et des initiatives ont, depuis, été entreprises, répondant à certaines recommandations de l'Avis 80, dont principalement :

- la mise en place de la CPU au 3ème degré qui répond à la recommandation de l'Avis 80 d'accumulation progressive des acquis ;
- la mise en place du SFMQ qui concrétise la collaboration entre enseignement qualifiant, enseignement de promotion sociale et opérateurs publics de formation professionnelle en vue de la production de référentiels communs sur base des référentiels de métier élaborés par les partenaires sociaux ;

Les réformes importantes constituées par la mise en place de la CPU et du SFMQ qui intègrent l'enseignement qualifiant dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie sont récentes et il en est encore tôt pour en évaluer les effets.

Ces réformes concernent le 3ème degré du qualifiant.

A côté de ces réformes concernant la fin des humanités, le premier degré a, depuis l'Avis 80, évolué vers un renforcement du tronc commun avec la suppression de la 2ème professionnelle et la mise en place du premier degré différencié. Des décrets ou projets de décrets récents vont dans le sens du renforcement du caractère commun de ce 1er degré et de son caractère orientant.

Depuis l'Avis 80, le second degré est un peu « le parent pauvre » des réformes entreprises.

C'est pourquoi le CEF a jugé utile de centrer son analyse sur le second degré qualifiant en tenant compte de l'amont (premier degré) et de l'aval (troisième degré).

Le CEF tient à aborder la problématique de l'ensemble du second degré qualifiant dans une perspective à long terme, en la plaçant dans son contexte global, en

réfléchissant, entre autres, sur sa place, ses finalités et son rôle au sein de l'enseignement obligatoire en lien avec d'autres acteurs dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie.

Pour réaliser le dossier d'instruction et préparer un Avis, le CEF a constitué un groupe de travail afin :

- › de piloter l'élaboration du dossier d'instruction
- › de faire des propositions innovantes concernant le second degré qualifiant

Le dossier d'instruction qui sert de base au présent Avis et dont les éléments essentiels y sont synthétisés comprend deux parties :

- › **une première partie de mise en contexte constituée des chapitres suivants :**
 1. Introduction
 2. Quelques éléments issus du décret « Missions »
 3. Constats et analyses statistiques
 4. L'éducation et la formation professionnelle initiale (IVET) en Europe
 5. Réforme de l'enseignement secondaire en Flandre
 6. Rappel des Avis du CEF concernant l'orientation
 7. Projets « expairs »
 8. Avis du Conseil général de concertation pour l'Enseignement secondaire
- › **une seconde partie relevant les propositions innovantes faites par le groupe de travail.**

2. Considérants

2.1. Dans l'état actuel du décret « Missions »,

- › un cadrage en matière de référentiels est prévu au niveau du 2ème degré de transition, mais rien au niveau du 2ème degré qualifiant (qui n'est pas développé comme une étape spécifique).
- › l'orientation, dans le qualifiant, est conçue sur les mêmes bases que dans l'enseignement de transition : au troisième degré en vue du choix de la poursuite d'études. Rien n'est prévu au second degré en vue du choix décisif d'option qualifiante au troisième degré.

2.2. Les constats et analyses statistiques mettent en évidence les points suivants :

- › Depuis deux années scolaires, on observe une décroissance de la proportion d'élèves inscrits dans le qualifiant alors qu'elle présentait une légère croissance dans les années précédentes. Au moment l'on veut revaloriser la filière qualifiante, ce résultat montre que son attrait n'augmente pas, au contraire.
- › Les flux internes du général vers le technique, de l'enseignement de transition vers l'enseignement de qualification et du technique vers le professionnel, tels que mis en évidence par l'Avis 80, persistent malgré les mesures prises en vue de refonder le qualifiant.

Ce mécanisme de relégation concentre une proportion importante d'élèves présentant des difficultés à l'issue du premier degré au niveau de la 3ème professionnelle.

En analysant les parcours dans l'autre sens (en portant le focus sur la suite du parcours de certaines catégories d'élèves plutôt que sur l'origine des élèves dans une année et forme spécifique), des difficultés particulières se présentent pour les élèves du premier degré différencié qui n'ont, statistiquement, comme perspective que la 3P.

L'analyse des parcours d'élèves entrant en 5ème confirme que les orientations résultent plus de phénomènes de relégation que de choix positifs. L'origine des élèves met aussi en évidence que le public est de plus en plus hétérogène et qu'il présente des difficultés scolaires antérieures plus importantes lorsque l'on se déplace du général vers le professionnel. La question de la continuité ou non entre options au second et troisième degrés, y compris celles des compétences transversales nécessaires à l'accès à un troisième degré qualifiant se pose.

L'analyse des taux de redoublement en fonction des filières ainsi que des AOB délivrées montre que le système « d'orientation » participe toujours au phénomène de relégation, comme c'était déjà relevé dans l'Avis 80.

- A propos du genre, on constate que le phénomène de relégation vers l'enseignement qualifiant touche plus les garçons que les filles, ces dernières réussissant globalement mieux que les garçons.

On retrouve plus de filles que de garçons en section de transition, le rapport s'inversant pour la section de qualification et se marquant très fort pour les CEFA.

On constate également que le nombre de filles changeant d'établissement est plus faible que celui des garçons, sauf après la 2S, la 4P et la 5P.

Les filles obtiennent proportionnellement moins de CQ que les garçons mais plus de CESS ou de CE.

Les filles accèdent plus facilement que les garçons à l'enseignement supérieur et y réussissent mieux.

La différence la plus marquée entre filles et garçons concerne les choix d'options qui semblent toujours fortement liés à des stéréotypes concernant les métiers et activités.

- Par rapport au niveau socio-économique (mesuré par l'indice du lieu de résidence), les constats sont clairs :

Pour l'enseignement secondaire ordinaire, cet indice croît quasi linéairement (passant de -0,6 à +0,4) lorsqu'on progresse du 1er degré différencié vers le professionnel, le technique de qualification, le 1er degré commun, le technique de transition et finalement le général.

L'enseignement en alternance présente un indice négatif, proche de celui de la 4P.

L'enseignement secondaire spécialisé présente un indice également négatif, proche de celui de la 3P.

Le système d'orientation (ou de relégation) des élèves dans les différentes formes d'enseignement secondaire correspond statistiquement à une répartition liée au niveau socio-économique. Si on part du fait que le niveau primaire est, au départ, plus homogène socialement, l'école accroît les clivages au lieu de les atténuer.

L'analyse des changements d'établissement montre que les changements sont liés à des changements de filière, avec ou sans redoublement, et qu'ils se font, dans les 2ème et 3ème degrés vers des établissements d'indice socio-économique moins élevé.

Il semble donc exister dans la perception du public une hiérarchisation des écoles liée à la fois à la filière et à l'indice socio-économique, les écoles les plus prisées

dispensant de l'enseignement général et bénéficiant d'un indice socio-économique élevé. Suite aux difficultés scolaires, les élèves se voient relégués vers des écoles moins prisées.

Ce système d'orientation contribue donc à la faible équité de l'enseignement en FWB, telle que relevée par les enquêtes PISA successives.

- A propos de la certification, l'Avis 80 concluait que de l'analyse des données disponibles, il apparaît que l'enseignement de qualification est peu efficace dans sa mission de procurer une certification à la majorité de ses élèves. Les données actuelles montrent que le certificat de qualification est moins atteint que le CESS ou le CE de 6ème. Ceci pose la crédibilité et la valeur du CQ6 (et du CQ7) auprès des employeurs. La mise en place du SFMQ où les partenaires sociaux sont seuls à définir les profils métiers est une réponse à cette difficulté, dont l'efficacité reste à évaluer.
- L'Avis 80 prônait que chaque jeune doit, à l'issue de l'enseignement secondaire qualifiant, posséder une qualification reconnue et avoir eu la possibilité, conformément à son projet, d'acquérir les compétences pour poursuivre ses études dans au moins une des formes de l'enseignement supérieur.

L'analyse des statistiques d'accès et de réussite des étudiants en première année du supérieur montre que ce souhait est loin d'être atteint.

2.3. L'analyse comparative des systèmes d'EFPI en Europe et dans le monde permet de dégager les points suivants :

- Les systèmes d'EFPI sont fort divers et les comparaisons difficiles.

On peut toutefois distinguer de grands modèles :

1. un modèle avec une EFPI se développant tôt, souvent en alternance, enrichie d'une forte formation générale et bénéficiant d'une bonne estime (Allemagne, Danemark, Suisse, Autriche...)
2. un modèle où il n'y a aucune ou peu de différenciation entre filières jusque vers 16 ans (pays scandinaves...)
3. un modèle où l'EFPI est peu valorisée au niveau de la population et où la différenciation s'accompagne de relégation (pays latins...)

Les pays les mieux situés au niveau de l'équité (et aussi de résultats) dans les enquêtes Pisa sont ceux du second groupe.

- De l'analyse du Cedefop¹ qui vise à développer l'attractivité de l'EPF (enseignement et formation professionnelle, tant initiale que continue) et son développement en lien avec l'évolution du marché de l'emploi, il ressort que les réformes de l'EFPI devraient viser à la fois d'augmenter la possibilité de progression des élèves des filières d'EFPI vers la poursuite d'études et de mieux intégrer, en permettant des passerelles, EFPI et parcours académiques.
- Les recommandations de l'OCDE en vue de favoriser l'équité, outre, entre autres, d'éviter le redoublement, visent à retarder le choix entre filières professionnelle et générale et à les mettre sur le même pied, au niveau de la qualité et de l'estime.

¹ Des synthèses plus détaillées des études citées ce Avis ainsi que leurs références bibliographiques précises sont reprises dans le Dossier d'Instruction.

2.4. La Flandre connaît des difficultés analogues et prévoit une réforme d'envergure de son enseignement secondaire.

- › Même si globalement l'enseignement se montre, en Flandre, plus performant qu'en FWB au vu d'enquêtes de type Pisa, les deux sont très inégalitaires. L'orientation par relégation (waterval en néerlandais) est présente dans les deux Communautés.
- › En ce qui concerne le primaire et le premier degré, les réformes proposées en Flandre correspondent à ce qui a été fait en FWB :
 - › faciliter la transition entre primaire et secondaire (continuum pédagogique en FWB) ;
 - › organiser le premier degré en tronc commun avec un premier degré différencié pour les élèves n'ayant pas le CEB.
- › Les objectifs proposés pour l'enseignement secondaire sont proches de ceux définis dans le décret « Missions ».
- › Les propositions pour la suite des études secondaires sont plus innovantes, même si la concrétisation du recul de l'âge du choix d'orientation vers l'âge théorique de 16 ans n'est plus explicitement inscrite dans le plan directeur.

Il s'agit d'abandonner les distinctions entre G, TT, TQ et P pour placer les qualifications dans la « matrice » selon deux axes :

- › la finalité (de la poursuite d'études vers l'accès au marché du travail)
- › le domaine (langue et culture, art et création, sciences et techniques, économie et organisation, aide sociale et société).

Le but est de favoriser un choix d'études progressif et positif dans une structure moins segmentée.

La définition de la matrice (et donc des différents choix d'options au second et au troisième degrés qui la compléteront) est prévue pour 2016, suite à un large processus de consultation.

Le plan directeur, comme le relève l'Avis du VLOR, est une occasion d'innovation tout en présentant un grand nombre d'incertitudes. Tout dépendra donc des négociations futures et du prochain gouvernement.

2.5. Le CEF, dans ses notes et Avis antérieurs, a toujours insisté sur l'importance d'une approche orientante dans l'enseignement.

- › La question de l'orientation à l'école doit être posée dans une perspective globale : elle ne peut être dissociée de l'ensemble du fonctionnement du système scolaire.
- › L'orientation vers des filières trop restrictives devrait être évitée et les choix déterminants pour le futur devraient être faits le plus tard possible.
- › La problématique de l'orientation de l'enfant commence dès l'école fondamentale et avec le choix de l'école.

Le fait de choisir une école fondamentale liée à un type d'établissement secondaire (général ou technique) comporte déjà une forme de déterminisme sur l'orientation future de l'enfant...

- › L'élève, l'étudiant doivent être au centre de leur processus d'orientation. Le jeune doit avoir la pleine propriété des informations qui le concernent et disposer d'autonomie dans ses choix.
- › S'orienter à l'école consiste à développer au maximum ses potentialités, prendre conscience de ses compétences et affiner progressivement ce qui conduira au

choix d'une orientation professionnelle. Le projet est essentiel à la motivation de l'élève. Le système d'orientation s'adressant aux élèves et aux étudiants doit se concevoir comme soutien à un processus continu avec une attention particulière aux moments de transition.

- › A côté des professionnels de l'information et de l'orientation, les enseignants et formateurs ont un rôle essentiel à jouer dans le processus.

Une démarche d'orientation suppose l'existence, au sein des écoles, de personnes relais - et si possible d'une équipe - qui aient une méthodologie cohérente et concertée et donc qui aient les compétences requises dans ce domaine. Un réel travail de partenariat école-CPMS doit être mis en place, l'adhésion des enseignants et une collaboration avec le CPMS étant indispensables.

- › Dans une perspective d'éducation et de formation tout au long de la vie, le travail mené dans le cadre de l'orientation dans le secondaire doit faire davantage de place à des informations sur la formation des adultes : formation professionnelle, enseignement de promotion sociale, reprise d'études.
- › Une approche métier devrait permettre, de manière générale, de motiver les élèves et d'inscrire leur choix dans la construction d'un projet professionnel.

L'organisation d'activités d'immersion professionnelle ou de stages, même brefs, permettant la découverte du monde professionnel peut être encouragée.

Une autre approche métier peut se faire aussi en favorisant une démarche orientante dans chaque discipline.

L'approche métier peut encore se faire par une information sur les métiers donnée aux élèves à l'entrée de chaque degré.

L'approche métier peut aussi se traduire sous forme d'opération carrière, de travail avec des ASBL spécialisées, ou encore par des activités avec les secteurs, les centres de compétence ou de référence, etc.

- › Le CEF recommande qu'une attention particulière soit accordée à l'orientation et au choix d'une implication professionnelle et sociale dans le 2^{ème} degré qualifiant et qu'un certain nombre d'activités concrètes y soient organisées, permettant au jeune de se construire un projet et de s'orienter positivement et en connaissance de cause vers le 3e degré.

Si le décret Missions recommande de mener de telles actions et permet d'y consacrer deux semaines (10 demi-jours) du temps scolaire, il réserve cette possibilité au 3e degré, c'est-à-dire trop tard pour les jeunes du qualifiant dont un grand nombre ne poursuivront pas d'études supérieures et visent l'entrée dans le monde du travail.

Le CEF recommande de modifier cette disposition et de l'étendre au 2e degré qualifiant.

2.6. Les projets « expairs » permettent de cerner les difficultés rencontrées au niveau de la 3ème professionnelle et proposent des pistes concrètes pour y remédier.

- › Pour le cluster « Motivation »

Au quotidien, les équipes éducatives sont confrontées à certains élèves sans réel projet d'avenir, dont le choix d'option est un choix par défaut et dont la motivation est mise à l'épreuve.

Dans le but de favoriser la motivation scolaire, chaque école a élaboré son propre projet. Si les 15 projets sont tous différents, les actions mises en place peuvent être regroupées selon 4 thématiques dégagées a posteriori :

- › l'amélioration du climat de l'école,

- › la recherche du sens dans l'apprentissage,
- › la construction d'un projet personnel,
- › la valorisation de l'élève.

L'amélioration du climat au sein de l'école est visée à travers :

- › l'organisation de moments de rencontre entre élèves, entre l'école et les parents, entre l'élève et les enseignants (activités extrascolaires, journées d'accueil, organisation de repas...)
- › la mise en place de structures d'écoute et de soutien des élèves (SAS)
- › la mise en place de l' « école citoyenne » (rédaction d'une charte, élection de délégués...)
- › ...

Pour donner du sens aux apprentissages, des projets interdisciplinaires sont mis sur pied. Cela peut passer par un « fil rouge » commun ou par le travail en atelier...

La construction du projet personnel de l'élève est favorisée grâce à une réflexion relative à son choix de formation, à la découverte de différents métiers (rencontre avec des professionnels, visite d'écoles, travail en collaboration avec le troisième degré...), à la réalisation d'un plan individuel d'apprentissage...

Dans le but de valoriser les élèves, des activités relatives au développement de l'estime de soi sont proposées (prise de conscience de ses forces, organisation d'activités permettant de valoriser les élèves telles que le sport ou des ateliers d'écriture). La présentation publique des travaux des élèves est également une piste suivie par certains établissements.

- › Pour le cluster « Orientation »

Le diagnostic posé par les différents établissements scolaires témoigne de problèmes relevant principalement de mauvais choix d'option, d'absentéismes répétés, de taux d'échec et d'abandons importants, de décrochages scolaires, de problèmes familiaux, de démotivation ou encore de difficulté de gestion de classe.

Pour remédier à ces problèmes, les établissements scolaires proposent, à des échelles diverses, de travailler autour de cinq actions clés :

- › la découverte de métiers et des offres de formation,
- › le soutien des enseignants,
- › les aménagements structureaux,
- › les actions pédagogiques,
- › les partenariats avec les acteurs extérieurs à l'école.

La thématique orientation travaille donc principalement le projet de carrière du jeune par le biais de la connaissance de soi et des professions, en plaçant l'apprenant au centre des démarches pédagogiques et didactiques, et ce, grâce à l'aide de tous les acteurs de l'orientation.

- › Pour le cluster « Organisation »

Les écoles du cluster sont amenées à gérer des contraintes organisationnelles (grilles-horaires, contenus des programmes, taille des classes, ...) qui bien souvent ne respectent pas les besoins des élèves.

Les établissements sélectionnés ont pensé à un modèle organisationnel davantage centré sur l'élève. Leurs propositions, à des échelles diverses, s'articulent autour de quatre thématiques intrinsèquement liées :

- › l'aménagement de la grille-horaire,
- › la valorisation des élèves,
- › l'encadrement de ceux-ci,
- › la valorisation professionnelle.

L'aménagement de la grille-horaire s'articule autour de propositions telles que le regroupement des heures de cours généraux et techniques, les séquences de cours de 45 minutes, le renforcement de la formation commune (cours de français, mathématiques et sciences), les cours de remise à niveau ou de remédiation, l'espace-temps réservé aux projets interdisciplinaires et spécifiques aux options...

L'encadrement des élèves se met en place au travers de journées « découvertes », « rencontres », « sport », « aventure », « culture »..., d'ateliers favorisant l'estime de soi, l'identité, de parrainage entre élèves. L'hétérogénéité au sein des groupes-classes, les conseils d'élèves, l'aménagement spatial avec regroupement des locaux destinés aux élèves de 3P favorisant la cohésion sociale entrent également dans cette dimension.

Dans le but de valoriser les élèves, des groupes réduits sont pris en charge par différents professeurs, le nombre d'élèves par classe diminué. L'enseignement en binôme, les évaluations quotidiennes des élèves par l'enseignant, la définition et la mise en place d'un projet individualisé d'apprentissage (PIA) et/ou interdisciplinaire, l'orientation davantage avec un suivi de plusieurs options possibles sont proposés.

La valorisation professionnelle est recherchée par le développement d'un portfolio, la réécriture des programmes, l'aménagement de classes suivant les options (lieux représentatifs des futurs métiers des élèves) ou encore par l'organisation de semaines extra-muros...

2.7. L'Avis du Conseil général de concertation pour l'Enseignement secondaire concernant le second degré professionnel propose de revisiter la formation optionnelle en 3^{ème} professionnelle

- Cette proposition se base sur la vision suivante du 2^{ème} degré : le D2P , qui est la courroie de transition entre le D1 et le D3P, et qui devrait
 - accompagner l'élève dans la maturation de son projet de parcours scolaire et donc faire découvrir une pluralité de métiers accessibles ;
 - renforcer ou développer des savoirs, savoir-faire et compétences (disciplinaires et transversales) tant dans la formation technique que commune ;
 - développer la confiance et l'estime de soi ;
 - aider l'élève à accroître son autonomie ;
 - poursuivre la construction de compétences sociales et faire naître une identité professionnelle.
- Cette réflexion s'est axée sur les mêmes thèmes que ceux proposés dans les projets « expairs » : orientation, organisation et motivation.

Orientation

- Le travail d'orientation gagnerait à être envisagé d'une manière plus systémique en recourant à la palette de formations organisées dans une zone géographique.
- L'entrée dans une option de base groupée qui présente d'emblée une identification professionnelle très marquée peut être un déclencheur pour les uns mais un motif de rejet pour les autres.

Pistes :

- créer des pôles d'écoles autour de plusieurs secteurs
- mettre en place une année d'orientation par phase ou par module pour les élèves qui ont abouti en 3P sans réel projet. Un modèle très concret a été conçu par le Conseil général sur le principe de

l'« entonnoir » : le choix de l'élève s'affine progressivement en le resserrant, d'abord parmi des groupes professionnels et ensuite parmi une grappe de métiers.

Cette 3PO (3ème professionnelle orientante) pourrait être constituée

- › d'un module initial d'observation
- › d'un module de découverte accompagnée d'un secteur ou de l'immersion dans une option de base groupée
- › d'un module d'immersion dans une OBG pour les uns, d'un module de découverte accompagnée pour les autres ou la poursuite de l'immersion dans une OBG pour les autres.

Organisation

- › Des coopérations multimodales entre les différents acteurs qui gravitent autour des élèves, notamment les professeurs, les parents et les professionnels du métier, devraient être plus souvent mises en œuvre afin d'aider à encadrer globalement les élèves du 2ème degré professionnel.
- › Les unités classiques d'organisation des cours (une période, un local, un enseignant) doivent pouvoir être réinterrogées.
- › [...] La question est de savoir si les secteurs visés par les OBG du D2P visent à installer des compétences et attitudes professionnelles en vue du 3ème degré ou si ces OBG sont destinées à donner le goût à l'élève pour un métier pour lequel il va se former au 3ème degré.

Pistes :

- › Assouplir les règles de mise en œuvre des grilles horaires en permettant une modularisation ou un regroupement temporel des cours qui ne se limite pas au semestre
- › Mettre en œuvre une simplification administrative afin de dégager du temps pour les éducateurs pour l'accompagnement pédagogique.

Motivation

- › Des indicateurs spécifiques aux élèves de 3P permettraient de mieux objectiver les trajectoires des élèves et d'obtenir ainsi des éléments relatifs à leur motivation.

Pistes :

- › Elaborer un cadre administratif qui favorise les partenariats avec le monde extérieur.

3. Le CEF formule les recommandations suivantes :

3.1. Inscrire la poursuite de la refondation du qualifiant comme une priorité de la prochaine législature.

- ▶ La refondation du qualifiant en vue d'atteindre les objectifs fixés par l'Avis 80 dépasse le seul cadre de l'enseignement obligatoire. Elle doit s'inscrire dans une politique de revalorisation du qualifiant visant à mettre sur un même pied d'estime les filières qualifiantes et de transition et à lutter contre le phénomène de relégation en vue de permettre un choix positif des élèves. Ceci suppose, outre des réformes de structure, un travail d'information et de sensibilisation auprès des élèves, des parents et des enseignants. Les réformes de refondation du qualifiant doivent s'inscrire dans la poursuite d'objectifs largement partagés par l'ensemble de la communauté éducative et dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie.

3.2. Renforcer le travail sur l'orientation qui constitue un élément essentiel en vue de la refondation du qualifiant.

- ▶ Le concept d'orientation consiste en un processus continu de sensibilisation, d'éducation au choix, d'approche orientante qui doit permettre de préparer l'élève aux moments de transition nécessitant des choix. L'orientation est à la fois scolaire et professionnelle : la précision progressive d'un choix professionnel doit permettre le choix des études, en tenant compte des capacités et de la motivation réelle de l'élève.
- ▶ La sensibilisation, l'éducation au choix, l'approche orientante font partie intégrante du processus éducatif. Elles doivent débiter tôt (dans l'enseignement fondamental, au plus tard dès la 5^{ème} ou 6^{ème} primaire, au premier degré et se poursuivre, en s'approfondissant, au second degré). La construction du choix doit permettre d'éviter une orientation « déterministe » et de contrecarrer le phénomène de relégation. Une orientation trop précoce entraîne aussi des lacunes dans les compétences de base, dans les compétences transférables qui sont essentielles pour pouvoir « rebondir », changer d'orientation et assurer une ouverture aux différents possibles.
- ▶ Ceci suppose de contrecarrer des difficultés et obstacles liés à la réalité actuelle :
 - les choix de filières sont fortement déterminés par le niveau socio-économique dont est issu l'élève, ce qui se traduit et se renforce par le système de relégation ;
 - il y a un problème de représentation péjorative des filières qualifiantes (au niveau du public, des parents, des élèves, des enseignants) ;
 - la rupture de fait entre fondamental et premier degré entraîne un choix précoce lors de l'inscription dans le secondaire dans une école souvent typée (générale ou qualifiante) ;
 - l'organisation de l'enseignement peut induire des effets pervers : on oriente les élèves vers les sections existantes dans l'établissement pour les garder ;
 - le recours à des attestations de passage avec restriction sans parcours d'orientation.

3.3. Renforcer le continuum pédagogique et le tronc commun jusqu'à la fin du premier degré, avec un premier degré polyvalent ouvert à tous les possibles, y compris les activités techniques, pratiques et artistiques.

- ▶ Ceci suppose
 - de repréciser l'importance du CEB en tant qu'évaluation formative, une photographie des compétences acquises à un moment donné, information qui peut faciliter la différenciation des parcours et la remédiation qui en découle mais sans avoir d'effet sur la poursuite du parcours, ce qui implique la disparition du premier degré différencié dans son organisation actuelle ;
 - de renforcer la remédiation et, en conséquence, de s'orienter vers une différenciation de l'apprentissage en prenant en compte les éléments suivants :
 - ↳ la structure actuelle en classe et les normes peuvent être un obstacle à la différenciation de l'apprentissage ;
 - ↳ si la différenciation permet d'augmenter la réussite, il ne faut pas perdre les apports essentiels du travail en groupe-classe ;
 - ↳ le PIA (plan individuel d'apprentissage) permettra de contribuer au travail d'orientation et de soutenir les efforts des élèves en précisant les remédiations nécessaires ;
 - ↳ la différenciation change le travail de l'enseignant, ce qui nécessite un accompagnement et des formations adéquates ;
 - ↳ la pratique d'une pédagogie différenciée doit aller dans les deux sens, pas seulement pour les élèves qui présentent des difficultés mais aussi pour ceux qui vont très bien et doivent parfois « attendre » ;
 - de favoriser une orientation positive :
 - ↳ pour éviter l'écueil des écoles « typées », de type qualifiant ou général, l'idéal est d'organiser un premier degré autonome (DOA) en veillant à lever les difficultés que cela représente au niveau des infrastructures et des normes de population, particulièrement pour les pouvoirs organisateurs qui n'organisent que du qualifiant ;
 - ↳ de s'inspirer de l'expérience de l'IPIEQ de Charleroi fondée sur la découverte des filières existantes dans différents établissements avec la participation d'écoles d'enseignement de transition et d'enseignement de qualification (expérience collective inter-réseaux "Ecole accueillante - Ecole circulante").
- ▶ Un tel premier parcours, réellement commun et avec un éveil multiple, doit permettre un choix positif, y compris vers des métiers techniques notamment en pénurie et nécessitant la maîtrise de compétences de plus en plus complexes.

3.4. Réfléchir à une réforme en profondeur du second degré en vue d'assurer au mieux la transition entre un premier degré polyvalent et un troisième degré constitué soit d'une préparation à l'enseignement supérieur accompagné ou non d'une qualification (filière de transition), soit d'une formation qualifiante (filière de qualification).

- ▶ Deux propositions ont été émises concernant cette organisation.

Première proposition :

- ▶ Maintien, à côté d'un second degré de transition, d'un second degré qualifiant
 - permettant d'acquérir des compétences de base communes et nécessaires aux deux filières (Transition et Qualification) ;

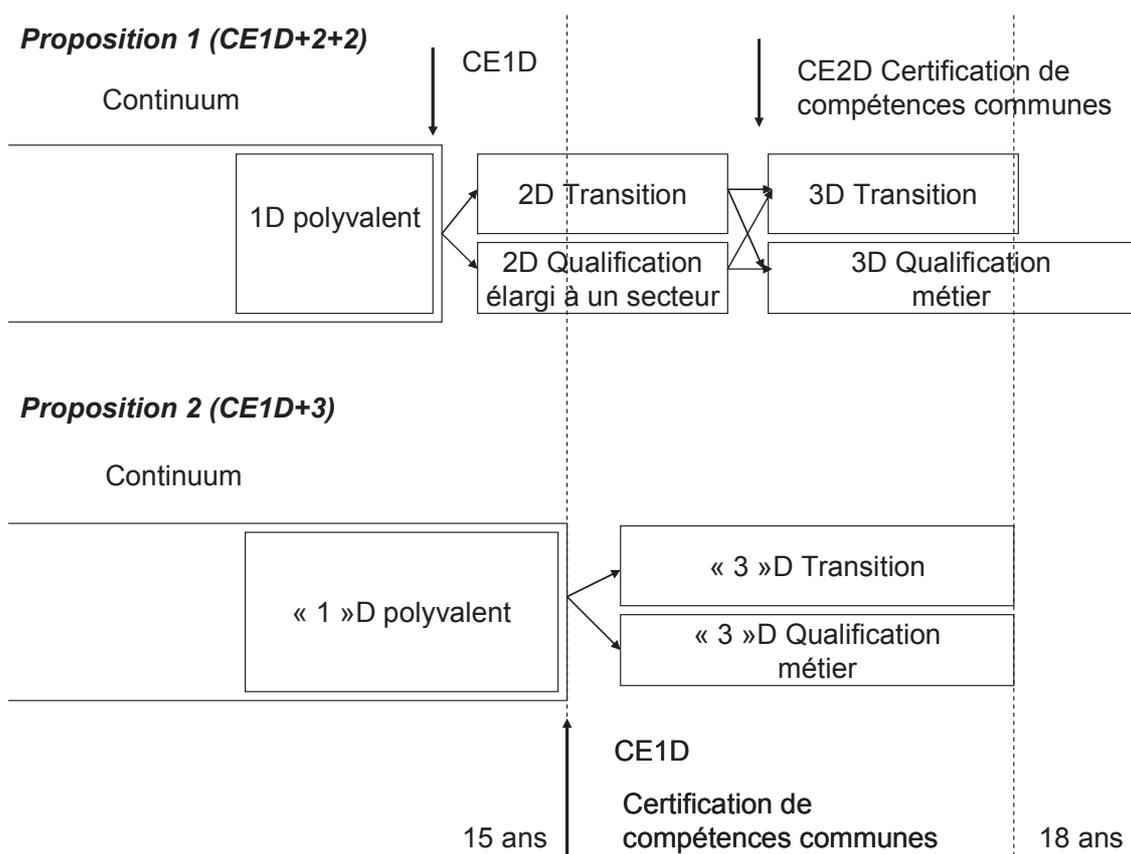
**Refondation des humanités techniques et professionnelles,
10 ans (et plus) après l’Avis 80**

- offrant des options de base groupées plus larges qu’actuellement, propres à un secteur ;
- ces options de base élargies peuvent se définir en repérant les compétences communes aux différents métiers au sein des secteurs, après une réflexion sur une redéfinition de ces derniers ;
- supprimant la distinction technique de qualification/professionnelle ;
- incluant des activités de découverte et de pratique (vécu, stages) des différents métiers du secteur afin d’approfondir le processus d’orientation, d’aller plus loin que l’ouverture, la sensibilisation, et déjà d’entrer dans le métier.

Deuxième proposition :

- ▶ Poursuite du tronc commun jusqu’en fin de troisième
 - avec une possibilité croissante de choix d’options et un travail d’orientation qui culmine en troisième année afin d’asseoir un choix en fin de troisième, soit vers la transition, soit vers la qualification sans distinction TQ/P
 - en commençant dès ce moment l’apprentissage du métier, en trois ans minimum ou la préparation à l’enseignement supérieur.

Schémas :



- ▶ Le dossier d’instruction, aux pages 97 et 98 développe l’analyse de ces deux options en relevant les points suivants :
 - les points de convergence entre les deux options ;
 - quelques arguments avancés respectivement pour les deux options ;
 - les questions soulevées respectivement par les deux options ;
 - leurs conséquences quant à la certification.

- ▶ Ces pistes constituent des ébauches de solutions possibles quant à une réforme en profondeur du second degré qualifiant. La poursuite de la réflexion devrait porter sur les questions suivantes :
 - Quelles sont les compétences communes attendues en fin de second (ou de premier degré prolongé dans le cas de la seconde option) en vue soit d'entamer une préparation à l'enseignement supérieur, soit d'entrer dans une formation qualifiante ?
 - Quels sont les prérequis aux formations qualifiantes ? Sont-ils du même niveau pour tous les métiers ? Peuvent-ils être acquis au même moment ?
 - Comment concilier le report le plus tard possible de l'âge du choix et la perméabilité entre filières de transition et de qualification avec la nécessité, pour renforcer la motivation de certains élèves, de rentrer plus tôt dans une approche métier ?

3.5. Evaluer la mise en place de la CPU.

- ▶ Ceci suppose de continuer à encadrer la mise en place progressive de la CPU.

3.6. Donner au SFMQ les moyens de produire des profils métier et de formation dans des délais raisonnables.

3.7. Assurer, aux élèves qui le désirent, un accès et des chances de réussite dans le supérieur.

- ▶ Les modes d'acquisition du CESS se diversifient : en fin de 6ème, suite à une 7P, suite à une formation complémentaire après acquisition d'un certificat d'apprentissage, en Enseignement de Promotion sociale, soit dans une formation générale, soit dans une formation complémentaire à un certificat de qualification.
Comment coordonner ces différentes approches dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie et assurer aux élèves qui obtiennent ces certificats de réelles chances de réussite dans l'enseignement supérieur ?

Conseil de l'Éducation et de la Formation

Bd. Léopold II, 44 - 1080 BRUXELLES

Tél. 02/413.26.21

Fax 02/413.27.11

cef@cfwb.be

www.cef.cfwb.be

